



Félicitations !

Votre propriété est maintenant vendue sans conditions.

La dernière étape est la signature de l'acte de vente qui sera préparé par le notaire instrumentant.

Tel que stipulé dans votre promesse d'achat, vous avez la responsabilité de fournir le plus rapidement possible tous les documents suivants :

Titres originaux

- Certificat de localisation de moins de 10 ans démontrant l'état actuel des lieux et les rénovations cadastrales
- Acte de vente notarié (contrat d'achat)
- Acte d'hypothèque, le nom et les coordonnées de l'institution financière
- Comptes de taxes municipales et scolaires
- Tous les titres de propriété en votre possession et actes de servitude
- Contrat de mariage/décès (s'il y a lieu)
- Jugement de divorce (s'il y a lieu)
- Baux (s'il y a lieu)
- Facture du remplissage du réservoir d'huile à chauffage (s'il y a lieu)
- Original de la procuration (s'il y a lieu)
- Résolution d'entreprise (s'il y a lieu)
- Tout autre acte antérieur

Pour une vente en copropriété divise ou indivise, ajoutez ces documents :

- Copie conforme de la déclaration de copropriété divise ou indivise ainsi que les actes d'amendements
- Le nom et les coordonnées de l'administrateur du syndicat de la copropriété
- Copie de la déclaration d'immatriculation du syndicat
- Assurance-incendie pour l'ensemble de la copropriété avec facture
- Facture frais de condo

Dans le but de toujours mieux vous servir, l'Équipe Bardagi se fera un plaisir d'acheminer pour vous, de façon diligente, vos documents au notaire mandaté. Cependant, passé un certain délai, le courtier immobilier ne pourra pas être tenu responsable du retard de l'envoi des documents et, par conséquent, il ne pourra être tenu responsable d'un éventuel retard de la date fixée pour la signature de l'acte notarié.

Veuillez donc nous contacter dès que vous aurez rassemblé les documents mentionnés ci-dessus afin que nous puissions organiser la cueillette à votre résidence ou pour nous aviser que vous avez déposé les documents à nos bureaux.

Nous joindrons une copie complète de la promesse d'achat à vos documents que nous transmettrons rapidement au bureau du notaire instrumentant.

En vous remerciant de la confiance que vous nous accordez, n'hésitez pas à nous contacter pour toute information complémentaire et vous prions de recevoir l'expression de nos sincères salutations.